

**AÉRODROME
Ajaccio-Napoléon-Bonaparte
(LFKJ)
PROJET
PLAN DE SERVITUDES
AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT
A1 - PLAN D'ENSEMBLE**

Numéro	Echelle	Date
PSA_A1_STAC_SSP_01_KA_1	1 : 25 000	12 / 2022

Approuvé par décret/arrêté (interministériel) en date du

Caractéristiques techniques de base :

Code de référence de l'aérodrome : 4E
 Altitude de référence de l'aérodrome : 5.30 m. NGF
 Piste revêtue :
 QFU 20 (NE)
 Procédure d'atterrissage : approche classique
 QFU 02 (SO)
 Procédure d'atterrissage : approche de précision de Cat.

Légende :

- Bornes de repérage de l'axe de la piste
- Piste revêtue (2407 m x 45 m)
- Prolongement déagagé
- Limites des dégagements
- Intermédiaire de la servitude
- 0.00 Cote altimétrique en mètres NGF
- COMMUNE Nom de la commune
- Limites de communes
- Zone à 150.3 mNGF
- Projet ligne téléphérique

Système de projection : Lambert 93

Légende de Zone_Adaptation

- Adaptation + Alt. Sommitale

Légende de l'adaptation TN+10m

- Zone autorisant les constructions nouvelles jusqu'à une hauteur maximale de 10 mètres au-dessus du terrain naturel (sol tel qu'il existe dans son état antérieur aux travaux projetés et à tout remaniement artificiel), ainsi que les immeubles existants à la date d'approbation de ce plan et les ouvrages nécessaires à la navigation aérienne.

Légende de l'adaptation TN+13m

- Zone autorisant les constructions nouvelles jusqu'à une hauteur maximale de 13 mètres au-dessus du terrain naturel (sol tel qu'il existe dans son état antérieur aux travaux projetés et à tout remaniement artificiel), ainsi que les immeubles existants à la date d'approbation de ce plan et les ouvrages nécessaires à la navigation aérienne.

Légende de l'adaptation TN+17m

- Zone autorisant les constructions nouvelles jusqu'à une hauteur maximale de 17 mètres au-dessus du terrain naturel (sol tel qu'il existe dans son état antérieur aux travaux projetés et à tout remaniement artificiel), ainsi que les immeubles existants à la date d'approbation de ce plan et les ouvrages nécessaires à la navigation aérienne.


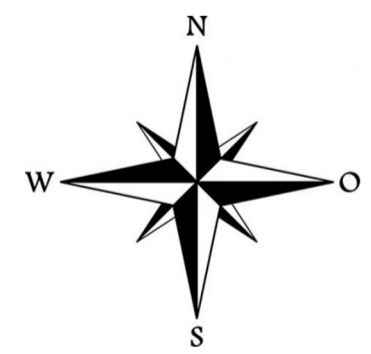
Légende de l'adaptation TN+30m

- Zone autorisant les constructions nouvelles jusqu'à une hauteur maximale de 30 mètres au-dessus du terrain naturel (sol tel qu'il existe dans son état antérieur aux travaux projetés et à tout remaniement artificiel), ainsi que les immeubles existants à la date d'approbation de ce plan et les ouvrages nécessaires à la navigation aérienne.

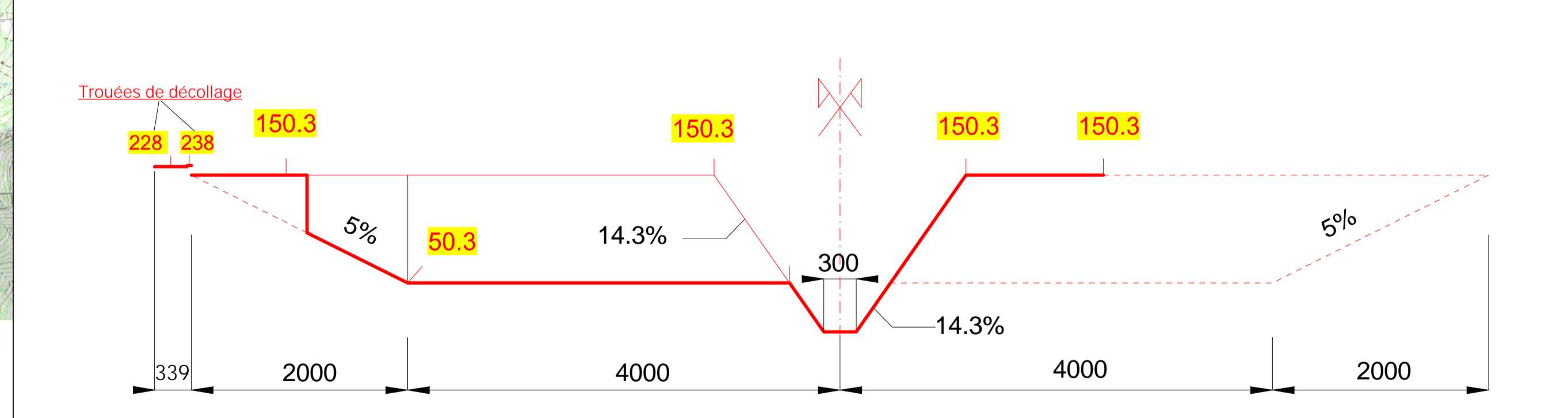
Communes concernées par les servitudes aéronautiques :

- AFA
- AJACCIO
- ALATA
- ALBITRECCIA
- APPIETTO
- BASTELICACCIA
- CAURO
- COTI-CHIAVARI
- CUTTOLI-CORTICCHIATO
- GROSSETO-PRUGNA
- PIETROSELLA
- SARROLA-CARCOPINO

SCAN 25 IGN Echelle : 1 : 25 000



PROFIL EN TRAVERS : C-C'



**PISTE 02/20
PROFIL EN LONG : A-A'**

